

Procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 novembre 2020 tenue par vidéoconférence à 13h30, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Messieurs les conseillers Pierre Lafond et Robert Bélisle sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 13h30 et souhaite la bienvenue au public qui assiste à la séance via le lien zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2020-327

Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 16 novembre 2020

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.2) Modification du lieu des séances, ordinaire et extraordinaire, du conseil municipal – Décembre 2020

De retirer les sujets suivants de la rubrique « Avis de motion » :

10.3) Futur règlement 1299 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection et aménagement du garage municipal

10.4) Futur règlement 1287-1 amendant le règlement 1287 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 220 000 \$

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance d'ajournement du 16 novembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-328

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur**

Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-329

Amendement à la résolution 2020-004 – Cession de terrain (Projet Le Montclair)

ATTENDU la résolution 2020-004, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 concernant la cession de terrain pour le projet de construction au 147, rue Morin (Le Montclair) ;

ATTENDU QUE le changement de propriétaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2020-004 soit amendée en modifiant le 1^{er} résolu suivant:

« QUE le conseil autorise la vente du lot 6 321 257 du Cadastre du Québec (superficie de 976 mètres carrés) à la compagnie 9325-3771 Québec inc. (représentée par monsieur Louis-Charles Ménard) au montant de 39 000\$ plus les taxes, si applicables ; »

par le texte suivant :

« QUE le conseil autorise la vente du lot 6 321 257 du Cadastre du Québec (superficie de 976 mètres carrés) à la compagnie **9371-3345 Québec inc.** au montant de 39 000\$ plus les taxes, si applicables ; »

QUE le maire suppléant et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte requis à la cession du terrain.

RÉSOLUTION NO. 2020-330

Adjudication – Fourniture d'impression pour le bulletin municipal (DG-2020-001)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'impression pour le bulletin municipal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 novembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis 2021
Imprimerie Léonard inc (Photocopies Illico Sainte-Adèle)	15 705,59 \$
Imprimerie l'Empreinte inc.	33 382,99 \$
9005-5583 Québec inc. (Les Imprimés Triton)	37 849,77 \$
9115-1589 Québec inc. (Groupe Domco)	38 676,44 \$

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et de la gestion de l'inventaire, daté du 12 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard

**M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'impression pour le bulletin municipal, à la compagnie *Imprimerie Léonard inc. (Photocopies Illico Sainte-Adèle)* plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour un montant total de 15 705,59 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres.

RÉSOLUTION NO. 2020-331

Amendement de la résolution 2020-078 (Adjudication travaux de réfection du ponceau du chemin Saint-Germain)

ATTENDU la résolution 2020-078, adoptée lors de la séance ordinaire du 16 mars 2020 concernant l'adjudication pour les travaux de réfection du ponceau du chemin Saint-Germain ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2020-078 soit amendée en modifiant le 2^e résolu suivant:

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1250 (type parapluie 2018) »

par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1250 (type parapluie 2018), **remboursable sur une période de 15 ans** »

RÉSOLUTION NO. 2020-332

Amendement de la résolution 2020-320 – Politique Fonds Vert 2020

ATTENDU la résolution 2020-320, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 concernant des travaux visant à améliorer l'environnement sur la rue des Malards dans le cadre de la *Politique Fonds Vert 2020* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2020-320 soit amendée en ajoutant le 2^e résolu suivant:

« QUE le conseil autorise que les travaux soient effectués en 2021 ».

RÉSOLUTION NO. 2020-333

Autorisation de signature – Clauses de rétrocession – Fondation Zénon Alary inc.

ATTENDU les résolutions 2001-266 et 2001-428 adoptées par le conseil lors des séances ordinaires du 22 mai 2001 et du 17 septembre 2001 ;

ATTENDU l'acte de cession notarié, enregistré le 29 octobre 2001 sous le numéro 1272756, entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fondation Zénon Alary inc. pour l'immeuble situé au 1425, rue Claude-Grégoire ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite renoncer aux clauses de rétrocession de l'acte précité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renonce aux clauses de rétrocession de l'acte de cession signé le 29 octobre 2001.

RÉSOLUTION NO. 2020-334

Autorisation de dépenses – Consultation complexe sportif

ATTENDU la résolution 2020-038 adoptée par le conseil le 17 février 2020 concernant la tenue d'une consultation publique pour le projet du complexe sportif;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a confié le mandat pour la tenue de la consultation publique à la firme *Innovision Plus*;

ATTENDU QUE l'offre de service tenait compte de la liste électorale de 2017 (11 500 citoyens) pour les envois postaux;

ATTENDU QU'en réalité, il y a eu 14 879 envois postaux;

ATTENDU QUE le contrat dépasse le seuil de 25 000\$;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas été en appel d'offres considérant que le montant du contrat devait être inférieur à 25 000\$;

ATTENDU QUE les services ont été rendus et que la firme subi un préjudice de ne pas être payé;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la somme de 8 472,56\$ taxes incluses, à la firme *Innovision plus* pour les services offerts en lien avec la consultation publique.

RÉSOLUTION NO. 2020-335

Demande d'appui financier – Association Lac Millette

ATTENDU la présence de cyanobactéries dangereuses pour la santé publique depuis plusieurs années;

ATTENDU l'important apport de sédiments provenant d'un tributaire (#15) avoisinant les rues de la Ville depuis deux décennies;

ATTENDU l'impact négatif des déversements de ce tributaire sur l'écosystème du lac Millette;

ATTENDU le vieillissement prématuré du lac et le danger qu'il soit scindé en deux par l'accumulation de sédiments;

ATTENDU la participation active et pécuniaire des riverains quant à la végétalisation des rives et l'aménagement des installations sanitaires selon les normes en vigueur;

ATTENDU le support de l'organisme Abrinord, confirmé par la lettre d'arrimage à son plan d'actions;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle donne son appui à la demande de l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Millette (APELM), pour l'obtention d'une subvention du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE la Ville s'engage à réaliser des travaux de stabilisation, de captage des sédiments et de réhabilitation de ponceau aux 5 endroits énumérés à l'annexe 1 pour une valeur représentant au moins 20% du coût total des travaux, le tout sous réserve de la signature du protocole d'entente entre les parties

QUE la Ville s'engage à terminer les travaux au plus tard le 31 décembre 2021 et dans le cas où les travaux ne sont pas complétés à cette date, rembourser le pourcentage proportionnel de la subvention.

RÉSOLUTION NO. 2020-336

Demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) – Prolongation de la zone de 50 km/h sur le chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QUE la vitesse des véhicules routiers est problématique pour les utilisateurs du chemin de Deauville qui veulent s'engager sur le chemin Pierre-Péladeau;

ATTENDU QU'un simple prolongement de la zone de 50 km/h à cet endroit réglerait le problème;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) de prolonger d'une centaine de mètres la zone de 50 km/h sur le chemin Pierre-Péladeau à la hauteur du chemin de Deauville.

RÉSOLUTION NO. 2020-337

Subvention pour divers organismes de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE plusieurs de nos organismes sans but lucratif sont en difficulté financière dû à la Covid-19 les empêchant notamment d'effectuer des levées de fonds ;

ATTENDU QU'une subvention reçue par la Ville du gouvernement pour les impacts dus à la Covid-19 peut servir à venir en aide aux organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard

**M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de faire un don aux différents organismes suivants de notre ville afin qu'ils assurent un bon fonctionnement dans leur roulement suite au Covid-19 :

- Garde-Manger PDH = 10 000\$
- Maison des jeunes = 2 500\$
- Entraide bénévole = 5 000\$
- Café Entre-gens = 2 500\$
- Fondation Médical = 5 000 \$ en 2020 et 1\$ par habitant en 2021 pour le démarrage du GMR

QUE le conseil affecte une somme de 20 000\$ du surplus non-affecté pour diverses demandes de dons de nos organismes pour 2021.

RÉSOLUTION NO. 2020-338

Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 364 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1069-2005	327 100 \$
1118-2009	361 700 \$
1119-2010	59 500 \$
1133-2010	13 500 \$
1134-2010	121 200 \$
1141-2010	17 500 \$
1173-2012	1 700 \$
1183	13 865 \$
1192	8 800 \$
1201	137 600 \$
1201	75 823 \$
1204	63 241 \$
1210	1 125 900 \$
1212	87 053 \$
1219	144 700 \$
1250	364 186 \$
1288	440 632 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1141-2010, 1173-2012, 1183, 1192, 1201, 1204, 1210, 1212, 1250 et 1288, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
218, RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC
J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1141-2010, 1173-2012, 1183, 1192, 1201, 1204, 1210, 1212, 1250 et 1288 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2020-339

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1173-2012, 1183, 1192, 1201, 1204, 1210, 1212, 1219, 1250 et 1288, la Ville de Sainte Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} décembre 2020, au montant de 3 364 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre

C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
	295 000 \$	0,60000 %	2021
	299 000 \$	0,70000 %	2022
	304 000 \$	0,80000 %	2023
	309 000 \$	0,90000 %	2024
	2 157 000 \$	1,05000 %	2025
	Prix : 98,88700		Coût réel : 1,27429 %
2	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
	295 000 \$	0,50000 %	2021
	299 000 \$	0,60000 %	2022
	304 000 \$	0,75000 %	2023
	309 000 \$	0,85000 %	2024
	2 157 000 \$	1,00000 %	2025
	Prix : 98,67284		Coût réel : 1,27481 %
3	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
	295 000 \$	0,55000 %	2021
	299 000 \$	0,65000 %	2022
	304 000 \$	0,75000 %	2023
	309 000 \$	0,90000 %	2024
	2 157 000 \$	1,00000 %	2025
	Prix : 98,69800		Coût réel : 1,27628 %
4	RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.		
	295 000 \$	0,50000 %	2021
	299 000 \$	0,60000 %	2022
	304 000 \$	0,70000 %	2023
	309 000 \$	0,80000 %	2024
	2 157 000 \$	1,00000 %	2025
	Prix : 98,40400		Coût réel : 1,33510 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 364 000 \$ de la Ville de Sainte Adèle soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION NO. 2020-340

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2020-341

Demande d'exemption de taxes foncières – Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut inc.

ATTENDU les documents transmis le 30 octobre 2020 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme Entraide des Pays-d'en-Haut;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2020-342

Appropriation – Vente d'un véhicule du Service de sécurité incendie

ATTENDU la résolution 2019-363 – Vente d'un véhicule – Service en sécurité incendie;

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 7 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil consent à ce qu'une appropriation du surplus non affecté pour le remboursement en capital de 144 300\$, taxes nettes incluses, de l'emprunt du règlement 1134-2010, soit 19 000\$ pour 2020 et 125 300\$ pour 2021.

RÉSOLUTION NO. 2020-343

Approbation – Politique révisée pour promouvoir la civilité, prévenir et contrer le harcèlement psychologique et sexuel au travail

ATTENDU le dépôt du document intitulé « Politique pour promouvoir la civilité, prévenir et contrer le harcèlement psychologique et sexuel au travail », daté du 29 octobre 2020;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice du Service des ressources humaines, daté du 29 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le document intitulé « Politique pour promouvoir la civilité, prévenir et contrer le harcèlement psychologique et sexuel au travail » lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE, par conséquent, le document intitulé « Politique pour promouvoir la civilité, prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail » adopté en 2017 soit abrogé par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2020-344

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC#1 – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

ATTENDU la recommandation de madame Annie Boisclair, directrice du Service des ressources humaines, datée du 4 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBC#1 concernant le report de vacances 2020 à 2021 à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-345

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC#2 – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

ATTENDU la recommandation de madame Annie Boisclair, directrice du Service des ressources humaines, datée du 4 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBC#2 concernant l'affectation temporaire des inspecteurs en poste permanent au Service de l'urbanisme à des fonctions supplémentaires à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-346

Amendement de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* – Création de nouveaux postes et nominations

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 5 novembre 2020 relative à la création du poste d'analyste financier;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 5 novembre 2020 relative au Service des communications et développement durable;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport daté du 5 novembre 2020, et entérine la nomination de madame Véronique Vignola-Miller au poste d'analyste financier au Service de la trésorerie et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la politique, et ce, à compter du 30 novembre 2020;

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport daté du 5 novembre 2020 et compte tenu que le poste de directeur général adjoint a été aboli, entérine la

création d'un nouveau poste de directeur, communications et développement durable;

QUE le conseil entérine la nomination de madame Anouk Deveault au poste de directrice, communications et développement durable et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 7 de la grille salariale incluse à la politique en vigueur, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2020-347

Autorisation de signature – Contrat amendé pour le poste de coordonnatrice aux loisirs (Plein Air)

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 22 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et l'amendement au contrat de madame Brigitte Déziel au poste cadre de coordonnatrice aux loisirs (Plein Air) et ce, à partir du 26 octobre 2020;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat amendé d'embauche à intervenir.

RÉSOLUTION NO. 2020-348

Rejet de la soumission – Transport, disposition et valorisation des boues – TP-2020-008

ATTENDU la demande de soumissions effectuée pour le transport, disposition et valorisation des boues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 novembre dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (3 ans)
Andana Services inc.	521 431,75\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics daté du 16 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE le prix soumis dépasse le budget alloué;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de retourner en appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette la soumission pour le contrat précité;

QUE le conseil autorise le Service du greffe à relancer le processus d'appel d'offres dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION NO. 2020-349

Adjudication – Location d’une niveleuse pour l’hiver 2020-2021 – TP-2020-009

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la location d’une niveleuse pour l’hiver 2020-2021 ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 12 novembre dernier et que la compagnie ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis
Équipement St-Germain inc.	42 828,19 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 12 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour la location d’une niveleuse, à la compagnie *Équipement St-Germain inc.*, seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 42 828,19\$, taxes incluses, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2021 (inclusivement) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2020-350

Mandat à l’Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat regroupé d’abat-poussière de l’UMQ – Année 2021

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 19 octobre 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l’année 2021;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;
- précisent que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l’UMQ, adopté par le conseil d’administration de l’UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l’UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* **et/ou** le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur**

Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2020-351

Adjudication – Études, plans, devis et surveillance – Réfection du ponton de la décharge du Lac Renaud - GEN-2020-022

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les études, plans, devis et surveillance pour la réfection du ponton de la décharge du Lac Renaud ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 novembre dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires
Groupe Civitas inc.
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.
Shellex Groupe Conseil inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 11 novembre 2020 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU la recommandation de madame Audrey Sénécal, greffière et directrice des Services juridiques, datée du 12 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.* étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 30 428,13\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1285.

RÉSOLUTION NO. 2020-352

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement # 2 (provisoire), pour les travaux pour le stationnement du Parc Mont-Loup-Garou (phase 1), soit un montant de 22 445,86 \$, taxes incluses (GEN-2020-016), à la compagnie *C & J Bigras Transport inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1295 et à la TECQ 2019-2023;

DE procéder au paiement # 2 (provisoire), pour les travaux de remplacement d'une installation septique communautaire sur la rue de Ronchamp, soit un montant de 100 560,15 \$, taxes incluses (GEN-2019-008), à la compagnie *David Riddell Excavation/Transport*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1273 et 1273-1 ainsi qu'à la TECQ 2019-2023;

DE procéder au paiement # 2 (provisoire), pour les travaux de réfection du ponceau du chemin Saint-Germain, soit un montant de 73 900,16 \$, taxes incluses (GEN-2019-026), à la compagnie *David Riddell Excavation/Transport*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1250;

DE procéder au paiement # 2 (provisoire), pour les travaux de réfection routière 2020 (PRR-2020), soit un montant de 41 340,78 \$, taxes incluses (GEN-2020-006), à la compagnie *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1285;

DE procéder au décompte final pour les travaux de réfection mineure de pavage 2020, soit un montant de 279 194,98\$, taxes incluses (TP-2020-002), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée.*, conformément à la résolution 2020-147;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2020-353

Complexe sportif – Engagement de la ville – Entretien du bassin de rétention

ATTENDU la résolution 2019-401 adoptée par la majorité du conseil à la séance ordinaire du 16 décembre 2019 concernant le protocole d'entente entre la Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle pour le prolongement de rue et d'infrastructures aqueduc et égout sanitaire sur les lots 4 547 131, 4 547133, 4 547135 et 3 888 779 dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif sur le lot 6 260 811;

ATTENDU QU'une résolution est nécessaire afin de compléter la demande de certificat d'autorisation par l'entrepreneur auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à entretenir le bassin de rétention et de tenir un registre d'entretien;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2020-354

Adjudication – Travaux de réfection du poste de surpression de la Savane – GEN-2020-024

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant des travaux de réfection du poste de surpression de la Savane ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 octobre dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
Nordmec Construction inc.	286 727,07\$
Inter Chantiers inc.	333 020,73\$
Groupe Québéco inc.	338 034,43\$

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, datée du 3 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour les travaux de réfection du poste de surpression de la Savane, à la compagnie *Nordmec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 286 727,07\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1291, lorsqu'approuvé.

RÉSOLUTION NO. 2020-355

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 3 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2020-116

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3482, rue Rolland** afin de permettre que le bâtiment principal soit situé à 3,10 mètres la marge latérale et que le bâtiment accessoire (garage) soit situé à 2,72 mètres de la marge avant alors que le règlement de zonage exige à la grille des usages et normes, pour la

zone RA-019, 4 mètres pour la marge latérale et 3 mètres pour la marge avant et ainsi régulariser l'implantation du bâtiment principal existant et du bâtiment accessoire existant.

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4925 de ses minutes daté du 30 septembre 2020.

Résolution du CCU – 2020-117

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 097 858 (boulevard de Sainte-Adèle)**, afin d'autoriser, pour un bâtiment commercial projeté, sur l'immeuble identifié comme le lot 5 097 858 du cadastre du Québec, que la façade du bâtiment donnant sur le boulevard de Sainte-Adèle excède 12 mètres sans avoir l'obligation d'inclure un décroché d'au moins 45 centimètres, alors que le règlement stipule que la largeur maximale d'un mur constituant un même plan ne puisse excéder 12 mètres sans un décroché d'au moins 45 centimètres.

Le tout tel que représenté au plan préparé par TLA architectes en date du 5 octobre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-356

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2020-109 :

1155, chemin du Chantecler

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2020-110 :

1273-1285, chemin du Mont-Loup-Garou

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2020-111 :

410, chemin Pierre-Péladeau

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2020-112 :

1332, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2020-113 :

Lot 5 097 858 (boulevard de Sainte-Adèle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2020-114 :

Lot 5 065 650 (rue du Pinacle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2020-115 :

Lot 6 249 768 (rue du Valais)

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2020-357

Autorisation de signature – Cession de terrain – rue de Fribourg

ATTENDU QUE le conseil municipal lors de la séance du 15 juin 2020 (résolution 2020-192) a approuvé le projet de subdivision visant à poursuivre le développement d'un projet résidentiel existant (rue de Fribourg);

ATTENDU QUE cette opération cadastrale est assujettie au versement d'une contribution pour fins de parcs en vertu du *Règlement de lotissement*;

ATTENDU QUE la contribution applicable peut être effectuée par la cession de terrain ;

ATTENDU QUE 2837358 Canada inc. souhaite céder à la Ville de Sainte-Adèle les lots projetés 6 377 746, 6 377 747 et 6 378 718 pour fins de parc;

ATTENDU le protocole d'entente signé le 30 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du protocole d'entente et autorise la greffière et directrice des Services juridiques à signer le protocole;

QUE le conseil mandate *L'Étude Voizard et Voizard, notaires* afin de préparer l'acte de cession et de recueillir les signatures des parties ;

QUE les frais du notaire pour ce faire soient à la charge de de la Ville ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte notarié.

RÉSOLUTION NO. 2020-358
AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2020-359
AVIS DE MOTION

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1281-1 amendant le règlement 1281 relatif aux fausses alarmes;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 336 043,33\$ pour la période du 10 au 23 octobre 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d’administration – 395 876,30\$ pour la période du 24 au 30 octobre 2020
- c) Incompressibles – Fonds d’administration – 105 791,61\$ pour la période du 31 octobre au 6 novembre 2020
- d) Liste des comptes à payer au montant de 1 927 311,70\$ pour le mois de de septembre 2020.
- e) Engagements au montant de 261 823,43\$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.
- f) Engagements au montant de 7 194,57\$ effectués en octobre 2020 pour l’année 2021
- g) Liste au montant de 22 331,89\$ du mois de d’octobre des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt des deux états comparatifs en vertu de l’article 105.4 de *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1291 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection du poste de suppression Savane

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Prolongation contrat de l’adjointe de direction

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’une surnuméraire au Service d’urbanisme

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’un journalier chauffeur au Service des travaux publics

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche temporaire d’un directeur au Service d’urbanisme

Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil
Pierre Lafond, conseiller district 1

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2020-360

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 14h17.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques